



SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Montreuil le 16 octobre 2009

à **Thierry FABRE**
Secrétaire GDID

Cher collègue,

Nous avons lu avec la plus grande attention votre courrier du 5 octobre.

Il est vrai qu'il est peu commun d'adresser une pétition à notre syndicat alors même qu'il ne porte pas la responsabilité de la politique et des orientations ministérielles et ne souhaite pas mélanger les rôles.

Nous sommes un syndicat. A ce titre nous définissons nos revendications pour préserver et améliorer les conditions matérielles et morales des enseignants fonctionnaires d'Etat du 1^{er} degré : adjoints et directeurs, conseillers pédagogiques, IMF ...

Faut-il assimiler les directeurs et les directrices d'école au problème de la direction d'école ?

Tu écris à juste titre que « *le devenir même de l'école publique* » se joue au travers du sort des directrices et des directeurs d'école. Il convient de définir entre nous le devenir de l'école publique dont nous parlons et le rôle du ministère dans la situation actuelle.

« *Les évolutions de l'école* », « *son rôle dans la société* », « *ses relations avec les collectivités territoriales* » rendent selon toi aujourd'hui « *caduque* » « *toute tentative de la conserver dans un schéma inchangé depuis J. Ferry* ».

Les évolutions auxquelles tu fais référence nous les connaissons tous, elles sont le produit direct des orientations ministérielles, depuis des décennies, qui multiplient les sollicitations, les tâches diverses et variées et les partenaires imposés aux directeurs.

Ces tentatives permanentes de transformer le directeur en chef de service ou d'établissement dans un processus d'autonomisation des écoles et de redéfinition locales des obligations de services des directeurs comme des adjoints doivent elles être combattues ou accompagnées ?

Pour notre part ces orientations ministérielles sont porteuses d'une remise en cause de nos garanties statutaires d'enseignant fonctionnaire d'état qui imposerait la polyvalence et la déréglementation pour accélérer les suppressions de postes dans l'Education nationale.

Ainsi la mastérisation des concours, dernière mesure en date du ministère, ne conduit-elle pas à l'envoi de 50 000 étudiants en stage « en responsabilité » dans des classes pendant 4 à 5 semaines entraînant la suppression de 9 3000 postes de stagiaire IUFM au budget 2010 et la prise en charge de la formation de ces étudiants par les directeurs comme ce fut déjà le cas avec les stage filés ?

Telle est l'évolution de l'école que veut imposer le ministère et qui conduit à une dégradation constante des conditions de travail des directeurs.

- Les directeurs et directrices d'école ont il intérêt à entrer dans ce processus ou à s'y opposer ?

- Faut-il demander l'abandon de la circulaire du 20 août sur les stages d'étudiants de master dans les écoles ou demander des moyens pour effectuer l'accueil et « la formation » de ces étudiants comme veut l'imposer le ministre dans le cadre d'une évolution de la direction d'école et de l'école toute entière?
- Entrer dans ce processus n'est-il pas destructeur pour la direction d'école et l'école publique toute entière ?
- Dans le cas présent l'école publique doit-elle rester un lieu d'enseignement ou bien devenir un établissement d'enseignement et de formation pour étudiant permettant au ministère de récupérer tous les postes des IUFM afin de satisfaire aux exigences de la RGPP?

Il y a à l'évidence de la part de l'administration une volonté d'imposer aux directeurs « *toujours plus de tâches toujours plus de charges, toujours plus de responsabilité* ».

Les revendications en terme de décharge de service et de rémunération sont indispensables mais il est nécessaire d'y ajouter le respect du statut d'enseignant chargé de direction qui n'autorise pas l'administration à tout exiger : des bilans, des formulaires, des tableaux, des réunions et des responsabilités qui incombent à l'IEN et que le directeur devrait assumer. Il y a encore une réglementation et ce n'est pas, par exemple, au directeur de rédiger le PPMS, d'établir le tableau complet de l'organisation et du bilan de l'Aide Personnalisées aux Elèves dans l'école instaurée par les Décrets Darcos ou encore de signer les PPRE ou les PAI...

Dans le processus engagé par le ministère vers les EPEP dont le second projet de Décret prévoit qu'il soit dirigés par un conseil d'administration dont le président est un élu local et qui a le pouvoir de recruter les personnels non enseignant (combien de temps faudra-t-il pour que les enseignants soient aussi recrutés localement dans le cadre du projet éducatif local ?) quel est le devenir des directeurs d'école ?

Certes quelques uns verront, peut être, leur situation s'améliorer mais rappelons nous des paroles du député F. Reis initiateur du projet de loi sur les EPEP à propos des possibilités pour les directeurs de devenir directeur d'un E.P.E.P. : « *il y aura beaucoup de candidats et bien peu d'élu* »

Face à cette offensive « *les réponses protestataires* » ne suffisent pas et il nous semble indispensable d'organiser la mobilisation pour que les E.P.E.P. ne voient pas le jour et que nous gardions un directeur par école qui ne soit pas taillable et corvéable par l'IEN et/ou la collectivité territoriale. Pour cela une plateforme revendicative spécifique des directeurs est nécessaire.

La situation des directeurs d'école n'est donc pas taboue dans le SNUDI-FO et notre organisation s'exprime largement et régulièrement sur ce sujet ainsi que dans ces congrès et ces instances nationales. Cet échange se mène par ailleurs avec les directeurs qui sont pour certains syndiqués au SNUDI-FO et avec nombre d'autres à l'occasion des visites d'écoles et des réunions d'informations syndicales que nous organisons régulièrement.

Le débat est donc d'ores et déjà ouvert.

Norbert TRICHARD
Secrétaire général

Tu trouveras ci-joint la plate forme revendicative du SNUDI-FO adopté lors de son dernier Congrès de Seignosse.